

## Les différentes seigneuries ou mottes de la commune

Jusqu'à la révolution, pratiquement toutes les terres dépendent de différentes mottes ou seigneuries, tenues en fief. C'est l'époque de la féodalité, bien loin de notre organisation actuelle. Tiré des recherches de Mlle Litaudon, voici le résumé rapide de l'évolution des principales seigneuries de Beaulon.

Bien entendu, il serait beaucoup trop lourd et parfois pratiquement impossible d'étudier en détail chaque propriété. De nombreux terriers, principales sources de renseignements, ont été détruits lors de guerres ou pendant la révolution. Certaines terres, suite à des ventes, des dons, des partages, relèvent de seigneuries très éloignées de notre commune.

Ainsi, par exemple, la communauté des Berliers exploite des terres relevant de Maupertuis, Chézelles, de Chavanches, de la Fin, de Beauvoir, de Sept-Fons, et même du Moutier de Jaligny.

**Chézelles** : c'est la plus importante seigneurie de la région. Vers 945, on trouve les traces d'un château des Termes qui semble être le futur château de Chézelles. Le territoire de Chézelles comprend les Clayeux, le Carage, le Prénat, Fonverne(commune de Chevagnes) les Treffoux, Santigny, une partie du May avec sa motte, la motte et le village du Breuillat, la motte du Chastelier (près de l'étang Breuillat), la motte de Bellaigue sur le territoire des Pacauds, la motte de la Motte avec son moulin, les Vernets, les Berliers, le Montat, les Droyers, , l'Aucrechat, Chez Dubeuf, Chez Lamouche une partie du bourg, une partie aussi du Raclat, des Chapuis, des Pacauds, etc ...

On sait qu'en 1132, Elisabeth de Jaligny et son fils Oudin de Chaumont, ont participé avec Guichard de Bourbon (Lancy) à la fondation du monastère de Sept Fons en donnant plusieurs terrains. On peut également citer une grande partie de la grange du Riondois et les domaines des Mathés et des Grangers donnés dès 1132 à Sept Fons.

Plus tard, la seigneurie de Chavanches (Saint-Aubin) cèdent également les villages de Prelles et de Bresnay, relevant du Nivernais, qui deviendront les Micauds, les Patoux, les Bluziaux, les Pailloux puis toute la zone située autrefois sur l'autre rive du fleuve.

Dans les années 1650, on trouve aussi le secteur des Communes jusqu'à la Curesse.

Les seigneurs de Chézelles jouissent de deux dîmes. Celle de la crotière est prélevée sur les Pacauds, Vernets, et Berliers. Celle de la chapelle est prélevée sur des terres de Beaulon, mais aussi de Dompierre, Diou, Vaumas.

Leur justice, connue sous le nom de « baillage de Chézelles et Dompierre » s'exerce sur une grande partie de Beaulon et sur une partie de Dompierre, dont ils sont aussi seigneurs.

Exceptées les terres comprises entre le ruisseau du Montat et le Turail bourbonnais, dont les Pacauds, qui relève du Nivernais, les terres beaulonnaises dépendante de Chézelles relèvent des ducs de Bourbon L'Archambaud.

Elisabeth est issue des seigneurs de Bourbon- L'Archambaud. Chézelles va rester pendant plus de trois siècles à leurs descendants : les Chaumont puis les Chatillon. Ces derniers descendent de la famille des « Chatillon sur Marne » de Champagne.

Au XIVème, suite à un partage, Chézelles est séparé de Jaligny. Pendant la guerre de Cent Ans, cette seigneurie est jointe à Dompierre, mais aussi à Bourbon- Lancy. Puis, vont se succéder les Chateauvillain, les Mello, La Trémoille, Vergy.

Mais, Guillemette de Vergy doit vendre Chézelles pour racheter son mari, prisonnier au cours des conflits entre la Bourgogne et le Bourbonnais. L'acquéreur est Geoffroy de Chabanne, dont les descendants conserveront la propriété durant deux siècles. Parmi eux, on peut citer Monsieur de Lapalice (Jacques II), né vers 1470 et maréchal de France sous Louis XII.

Celui-ci, bien connu pour ses vérités, fut vainqueur de plusieurs batailles sous François Ier.  
Au milieu du XVIIème siècle, les Chabanne cèdent leur droit de justice sur les terres de Chevagnes qu'ils viennent de vendre au désormais seigneur de Fonverne.

En 1679, le seigneur de La Palisse, endetté, vend Chézelles et Dompierre à Jean des Gallois de la Tour. Chézelles devient alors une simple métairie.

En 1713, Jean de Gallois achète la propriété des Trochereau de la Voûte.

Un document du XVIème nous décrit Chézelles. Ce lieu comprend « un château, une motte et des fossés, un pont levant, une basse-cour, une maison des fours, une grange, des jardins, un colombier, un verger et un portail, le tout entouré d'autres fossés remplis d'eau ».

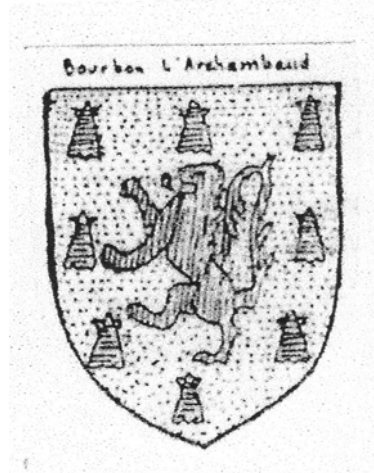
En 1730, Charles Jean Baptiste des Gallois de la Tour, étant également seigneur de Saint Aubin, y fait construire un grand château tandis que le vieux manoir de Chézelles, déserté, n'est plus qu'un rendez-vous de chasse.

Au XVIIIème, les Gallois, occupés dans l'armée, la magistrature,...confient leur propriété à des marchands fermiers, encore appelés fermiers généraux. Ceux-ci leur versent une somme d'argent annuelle et se chargent de faire exploiter les terres par la nouvelle pratique du métayage.

En 1793, les terriers de Chézelles sont brûlés sur la place publique de Beaulon avec ceux du Défend, par la municipalité.

Le manoir de Chézelles sera détruit à la Révolution. Les matériaux seront recyclés dans la construction du domaine de la Tour à Dompierre.

Sur le plan cadastral de 1809, seul le fossé est encore visible.





**Le Deffens et Torcy** : Toujours d'après les recherches de Mlle Litaudon, la motte du Déffens semble habitée dès le Vème siècle. Au départ, son seigneur possède une grande partie des terres de Garnat, la Bessaie, le bourg de Beaulon. Dès 1293, on y trouve des Varigny, très liés aux comtes de Nevers et aussi aux sires de Bourbon L'Archambaud.

Dès le XIIIème, le Deffens contrôle Langle. Achetée à la famille de Breuilles, cette motte est décrite comme « maison et seigneurie ». Vers 1560, elle possède également son village. (on peut penser que le point d'eau en forme de croissant indiqué sur le cadastre de 1809 à proximité du Pied Gris correspond à l'ancien fossé).



Les premières traces des De Torcy, en provenance de Bourgogne, remontent au XV<sup>ème</sup> siècle. Ils achètent des droits à la famille De Varigny et deviennent co-seigneurs du Deffens. La seigneurie de ce nom semble apparaître au XVI<sup>ème</sup>.

Le Deffens et Torcy sont séparés au cours de successions en 1532.

Le seigneur de Torcy obtient alors la justice des terres situées sur Beaulon, y compris le bourg.

Peu de temps après, cette seigneurie s'agrandit en achetant :

- le Martray (située au bord du ruisseau vers Chez le Mai actuel) Propriété d'une famille Roy, de même souche nivernaise que les Varigny et les Torcy, cette seigneurie du ressort du Bourbonnais, passe aux mains de Torcy vers 1575, par mariage d'une descendante Roy à Jean des Boyau, seigneur de Franchesse, capitaine et gouverneur pour le roi du château de Dijon.

- Crapelles (difficile à localiser, peut être à l'origine un ancien poste de garde placé au bord de la voie Limoges-Autun, entre Chez Duboeuf et le Basset) Cette seigneurie, du ressort du Nivernais, passe entre les mains de plusieurs petits seigneurs avant d'être racheté par ce même Jean des Boyau en 1600.

En 1581, le Deffens est vendu à Philibert de Buyard et Claudine de Montjournal, seigneur et dame du Meuble. En 1597, Archambaud des Gouttes, seigneur du Deffend, achète le fief d'Archambaud de Villars, seigneur de Mont Villars. Celui-ci comprend l'ancien fief de Mont, Saint Paul avec sa Chapelle, la maison seigneuriale de Villars et ses dépendances, une partie des terres de la Curesse ( là encore, la mare en forme de croissant indiquée sur le cadastre de 1809 est peut être le témoin de cette ancienne maison )



Mont semble appartenir, dès le XIIIème, aux seigneurs de Luzy et de Bourbon Lancy, co-fondateurs de Sept Fons. De ce château, il ne nous reste plus que la fameuse légende, inspirée de ses dernières heures de gloire et de sa décadence. Trois siècles plus tard, lorsqu'il passe aux mains d'Archambaud de Villard, il ne comprend plus que la motte et les fossés, des bois, garennes, le moulin de Petereau et des cens et tailles perçus sur La Curesse, Les Pelletiers et Les Jaillauts. Mont est longtemps inclus dans les limites de la justice de Chézelles.

Le Deffens passe successivement aux mains des Mont-Journal, Ballord, De Cotignon, Vitrac et Neuchèze.



Torcy passe, lui, aux mains des Mallein, Des Boyaux (seigneur de Crapelle et du Martray), puis De la Platière. En 1687, ce fief est finalement vendus au propriétaire de Ballord et du Deffens, le baron de Neuchèze. Le Martray passe au mains du seigneur de Chézelles en 1752. En 1833, toute la propriété Neuchèze est mise en vente. Torcy est acheté par Jacques Sarton du Jonchay.



**Le Meuble** : En 1267, le Meuble est vendu par une certaine Isabeau de Bourbon à la famille Buyat, Buyard. Restant cependant inclus dans les limites de la justice de Chézelles, il fut sans doute, dans un premier temps, en la possession de ces seigneurs.

En 1573, le seigneur du Meuble, Philibert de Buyart, achète la seigneurie de Maupertuis, vassal de Chézelles.

En 1581, il achète celle du Deffens.

En 1669, le Meuble est attribué à un simple bourgeois, Claude François, après avoir été saisi par faute « d'hommage ». Il restera dans la même famille jusqu'à la révolution et sera confisqué en l'an II.

La propriété sera vendue en 1793 :

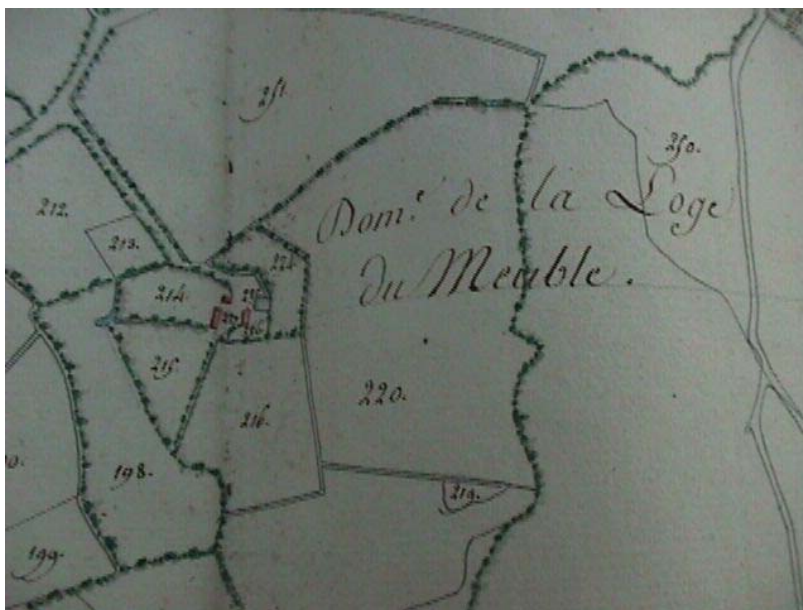
- La loge du Meuble, 20800 livres
- Le Meuble avec Chez le Beau, 40600 livres
- Les Revins (à côté des Bécots), 25000 livres



**Maupertuis** : Cette motte se situe au sud est des Vernets actuel.

Le fief dépend de la justice de Chézelles, dont il est vassal. Il s'étend principalement sur la commune de Dompierre. A Beaulon, il comprend le moulin de la Crotière (Pacaud), les terres des Droyers, du Breuillat, les Pruniers ?, et une partie des Berliers.

En 1573, cette seigneurie est vendue au propriétaire du Meuble (Buyard). Jusqu'au début du XXème, on trouve d'ailleurs le domaine de La Loge du Meuble dans ce même secteur. Mais en 1689, suite à des partages, les fiefs sont à nouveau séparés.



**La Voûte :** En 1530, sous François Ier, cette propriété est vendue à un bourgeois, notaire, du nom de Trochereau, et restera dans cette famille pendant plus d'un siècle.

La Voûte comprend le château, ainsi que les domaines de Jacob (aujourd'hui disparu), le Basset, une partie de Saint Paul, une partie des Droyers, Chez Lamouche et Chez le May.

Le pigeonnier encore présent aujourd'hui semble daté des années 1600.





En 1713, Le tout est vendu au seigneur de Chézelles, Jean Baptiste des Gallois de la Tour. Cette famille Trochereau va rester très présente dans l'histoire de Beaulon. En effet, suite à différents mariages, de différentes branches, elle va s'unir aux familles Bayon, Rogier, Desvernois, Vaillant, Merle, qui vont se côtoyer jusqu'au début du XXème et vont notamment jouer des rôles importants dans l'histoire de nos églises, de notre conseil municipal et de notre commune en général.

**Sept Fons** : Le monastère de Sept Fons, prend vite une place énorme dans la région, et notamment dans notre commune. Enrichi chaque jour de nouveaux dons, il devient rapidement une grande puissance qui exerce sa propre justice sur tout son territoire, en accord avec les seigneurs. Comme eux, les « seigneurs abbés » infligent des sanctions barbares sur les malfaiteurs, comme : la mutilation des membres, la relégation, le bannissement, la déportation ou bien même la condamnation à mort.

Le monastère se réserve également des zones de chasse, de pêche, où même les seigneurs s'interdisent d'aller. En effet, jusqu'à la révolution, les droits de pêche en rivières sont exclusivement réservés aux seigneuries. Ainsi, sur la commune de Beaulon, seuls l'abbaye et le seigneur de Chézelles peuvent prélever du poisson en Loire (n'importe quel poisson avec n'importe quel matériel). Ce système entraîne souvent des disputes entre voisins mais aussi avec les bateliers, à cause des barrages et des piquets qui tiennent les nasses.

Afin d'être enterrés au sein du monastère, les seigneurs sont prêts à donner de vastes étendues de terres avec tout ce qui en dépend (serfs, esclaves, ...).

Dès sa fondation en 1132, les terres de Sept Fons s'étendent sur les communes de Beaulon, Diou et Dompierre, mais aussi Paray le Frésil, Saint Martin des Lais, Chevagnes, Molinet, Boucé, Montaigut, Tréteau, Bourbon Lancy, Vitry et même dans le Nivernais.

Comme on l'a vu, l'enclos actuel, ainsi que les terres situées juste autour, dont l'auberge citée en bordure de la voie romaine, sont fournies par Guichard de Bourbon, Hudin de Jaligny et sa mère Elisabeth. Ces derniers donnent aussi Les Mathets et Les Grangers, la grange du Riondois puis bientôt les Marchats. Sur Beaulon, s'ajoute aussi la grange de Varenne décrite précédemment.

Vers 1450 : Sept Fons possède également quelques terres des Berliers, des Pacauds, de l'Aurochat, du Raclat (la grange du Raclat datant de cette époque), des Paillots, des Bluziaux, des Desbots. et plusieurs terres données ça et là.

Les seigneurs abbés vont exercer droits et justice sur toute cette propriété.



Mais, contrairement aux autres, ils ont du mal à se faire respecter. Les terres ont souvent tendance à leurs échapper, convoitées par les seigneuries voisines et même les paysans, qui finissent par bénéficier d'un régime assoupli.

A plusieurs reprises, des bandes armées ravagent même la propriété. Bientôt, les terres les plus éloignées sont affermées.

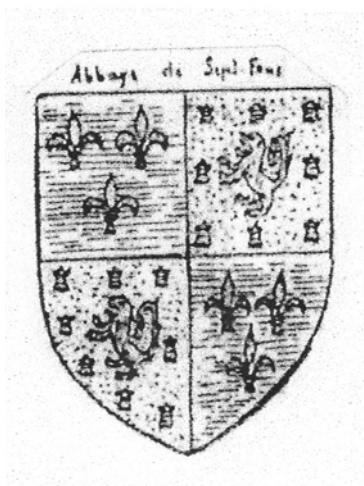
En 1789 : le clergé renonce à ses privilèges. Il vend le presbytère, la cure, une locaterie aux Droyers et une à l'Aucrochat, des prés au Martray, aux Droyers, à Varenne, etc...

En 1790 : Sept Fons vend l'étang de Bouxier, la locaterie du même nom, les Marchats, les Mathés et les Grillauds.

Le 9 mai 1791, le reste de la propriété est vendue aux enchères, mais cette vente est annulée le 10 juin.

La vente définitive aura lieu le 19 septembre.

Citons aussi le bac de Lambeys, mis en place par l'abbaye pour permettre aux religieux de se rendre en Bourgogne à cheval ou en voiture à cheval. Il est vendu à la commune de Saint-Aubin, qui l'affermé à un passeur.



**La fin :** Il existe en réalité trois mottes basées sur la commune de Thiel, qui finissent par s'unir au XVème siècle. Berceau de la famille « de la Fin » qui partira à Beauvoir, cette seigneurie va passer par différentes mains jusqu'en 1620. Un certain Jean de Champfeu en devient alors le propriétaire et ces descendants le resteront jusqu'à nos jours. Sur notre commune, cette seigneurie, très puissante, contrôle les terres des Périauds et une partie des Berliers.

**Bourbon-Lancy et Saint aubin :** Pendant longtemps, la plupart des terres situées à l'est de l'ancien lit de la Loire, et même certaines de la rive gauche, appartiennent au comté d'Autun qui les tiennent des comtes de Chalon, relevant eux-mêmes du roi. Elles passent à la maison de Nevers par le mariage de Mahaut de Bourgogne avec le comte dit de Nevers vers 1150. Seules quelques terres inféodées appartiennent aux évêques d'Autun.

La seigneurie de Bourbon Lancy semble fondée vers l'an 1000 par un fils d'Aymon Vaire-Vache, sire de Bourbon L'Archambaud. Ce sont ses héritiers qui vont s'associer aux seigneurs de Chézelles, issus de la même famille, pour participer à la fondation de Sept Fons.

Au XIV<sup>ème</sup>, ce fief se retrouve aux mains des seigneurs de Luzy.

Une partie des terres est tenue en fief par le seigneur de Chavanches (Gilly, Saint-Aubin). Elle restera cependant du ressort de la châtellenie de Bourbon-Lancy. Parmi celles-ci, le terrier établi en 1547 évoquent les villages de Bresnay, la Cornière, les Pichards (avec la motte), aujourd'hui englobés dans les domaines des Bluziaux, Desbost, Charlats, Pétigny . On trouve aussi le village de Presle, les terres du « Crot de le Rolays » et « Fourches », entre le Raclat et les Pailloux, qui donneront les Patoux, les Micauds... et un « Donjon » qui, toujours d'après Mlle Litaudon, fut peut-être le siège d'une ancienne seigneurie de Lespinasse.

Plus tard, comme on la vu, la vallée sera remaniée par la Loire qui finira par changer de place. Le seigneur de Chavanche, ne pouvant plus les surveiller, les cède au seigneur de Chézelles et à l'abbaye.

